Genticel (Euronext Paris & Bruxelles : FR00011790542 - GTCL), société de biotechnologie qui développe des immunothérapies innovantes
,
(la «
Société
»)
et
GenKyoTex
SA
, société biopharmac
eutique
suisse non cotée
,
leader des
thérapies NOX, annoncent que
l
es actionnaires de Genticel, réunis ce jour en a
ssemblée
g
énérale
m
ixte
, ont
approuv
é les résolutions rendant effectif le rapprochement entre les deux sociétés conformément au traité d'apport
conclu
le 2
2
décembre
201
6 ainsi que le changement de dénomination sociale de «
Genticel
» en «
Genkyotex
».

Ce rapprochement aboutit à la création d'un groupe franco-suisse coté dénommé « Genkyotex » dont l'activité est principalement dédiée au développement d'un portefeuille d'inhibiteurs de NOX , une nouvelle classe thérapeutique dans la fibrose et la douleur inflammatoire.

Elias Papatheodorou devient le directeur général la Société, tandis que Benedikt Timmerman, ancien président du directoire, devient directeur général délégué chargé d'assurer le suivi du partenariat existant avec Serum Institute of India Private Ltd (Serum Institute ) .

Benedikt Timmerman, fondateur de Genticel, précise : « Nous sommes particulièrement ravis de l'approbation très large reçue de nos actionnaires pour ce projet . Je souhaite les remercier pour leur soutien et leur confiance tout au long de notre développement, jusqu'à la réalisation de cette opération d'importance stratégique pour la société. Ils sont désormais actionnaires de Genkyotex (ex-Genticel), société mère d'un groupe leader dans une nouvelle classe de médicaments à fort potentiel thérapeutique et de création de valeur à long terme. »

Elias Papatheodorou, nouveau directeur général de la Société, conclut : « Le large soutien apporté à cette opération stratégique nous réjouit et nous engage
. Il nous permet de poursuivre
avec détermination le
développement de notre approche thérapeutique unique, basée sur l'inhibition sélective des enzymes NOX.
S
uite à cette opération
, n
otre position de trésorerie renforcée
nous permet de mener
sereinement le développement clinique de notre portefeuille d'inhibiteurs d'enzymes
NOX
qui pourraient devenir les
premiers représentants
de cette
nouvelle classe thérapeutique.
Notre produit candidat le plus avancé,
GKT831, un inhibiteur de NOX1 et NOX4 pour des indications
fibrotiques
, devrait entrer en essai clinique de phase II dans la
cholangite
biliaire primitive
, une
pathologie
fibrotique
orpheline
,
au
cours du
premier semestre 2017
. Notre deuxième produit candidat,
GKT771, un inhibiteur de NOX1 ciblant de nombreuses
voies dans l'angiogenèse, la douleur et l'inflammation, devrait entrer en essai clinique de Phase I au second semestre
de cette année
.
»

Modalités de l'opération réalisée

L'assemblée générale de la Société qui s'est tenue ce jour a approuvé (i) l'opération d'apport à Genticel, par l'ensemble des actionnaires de GenKyoTex SA, des 5 262 133 actions ordinaires qu'ils détiennent dans cette dernière
représentant 100% d
e son
capital
social et ses droits de vote, aux conditions prévues par le traité d'a
pport
conclu le
2
2
décembre
201
6, et (ii) l'émission par la Société de
62
279
951
actions nouvelles au profit des actionnaires de
GenKyoTex
SA
en rémunération
de cet
apport
. Ces derniers
ont ainsi reçu
11
,
8355 actions de Genticel pour chaque action
GenKyoTex
SA
apport
ée
.
Cette parité d'échange a été convenue entre Genticel et les actionnaires de
GenKyoTex
SA sur la base d'une valeur réelle de
GenKyoTex

SA établie à 120
000
000 euros et de Genticel établie à 30
000
000 euros, tel que prévu dans le traité d'apport.

En conséquence de la réalisation de l'apport, les anciens actionnaires de GenKyoTex SA détiennent
80% du capital social et des droits de vote de
Genkyotex
(ex-
Genticel).

L'admission aux négociations sur les marchés réglementés d'Euronext à Paris et Bruxelles de ce
s actions nouvelles
émises par la Société dans le cadre de l'apport interviendra
le
2
mars
2017
.

Le nom de l'action cotée en bourse devient ainsi Genkyotex et le code mnémonique « GKTX » à compter du 2 mars 2017, dès l'ouverture du marché d'Euronext à Paris et Bruxelles.

Ces actions nouvelles seront entièrement assimilées aux actions Genticel anciennes et négociables sur le marché sous les identifiants suivants
:

Libellé : Genkyotex

Mnémonique : GKTX

Code ISIN : FR0011790542

Marchés : Euronext Paris et Euronext Bruxelles

Organigramme du nouveau groupe

La dénomination sociale ainsi que le nom commercial de la Société (« Genticel » préalablement à l'assemblée générale
)
deviennent
«

Genkyotex
»
à compter de ce jour
.
A
fin d'éviter tout risque de confusion
entre
Genkyotex
(ex-Genticel) et
GenKyoTex
SA
qui devient, du fait de la réalisation de l'apport, une filiale suisse de
Genkyotex
,
la dénomination
sociale
de
cette dernière devient
«
GenKyoTex
Suisse SA »
dès son inscription au registre du commerce de Genève, prévue début mars 2017
.